



Ligue des cadets de l'Air du Canada
Manuel des bourses et récompenses
2025-2026

INTRODUCTION	3
BOURSES D'ÉTUDES ET RÉCOMPENSES	4
MÉDAILLE DE SERVICE DES CADETS DE L'AIR (MSCAIR)	4
Description	4
Critères	4
Procédure	4
Port de la médaille	5
ART ORATOIRE - ÉPINGLETES	6
Description	6
Critères	6
Procédure	6
Port de l'épinglette	6
RÉCOMPENSES ANNUELLES D'EXCELLENCE EN MUSIQUE	7
Description	7
Critères	7
Procédure	7
BOURSE NATIONALE TRI-ÉLÉMENTS POUR LE LEADERSHIP MUSICAL DES CADETS	9
Description	9
Critères	9
Procédure	9
RÉCOMPENSE DU CADET DE L'AIR DE L'ANNÉE DE LA LEGION ROYALE CANADIENNE	11
Description	11
Critères	11
Procédure	11
RÉCOMPENSES EN PILOTAGE	13
Description	13
Critères	14
Procédure	14
BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES	16
Description	16
Critères	16
Procédure	17
RÉCOMPENSES REMISES PAR LES COMITÉS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX.....	19
DISTINCTIONS ET RÉCOMPENSES NATIONALES POUR LES CADETS GÉRÉES PAR LE GP DES CRJC	20
MÉDAILLE DE BRAVOURE POUR CADETS	20
MENTION ÉLOGIEUSE DU COMMANDANT DU GP DES CRJC	20
MÉDAILLE DU MÉRITE POUR LES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DES FORCES AÉRIENNES AU CANADA	20
MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION DE L'AVIATION ROYALE CANADIENNE CATO52-08	20
MÉDAILLE DE LORD STRATHCONA -	20
MÉDAILLE D'EXCELLENCE DES CADETS DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE.....	21
PRIX D'EXCELLENCE JEUNESSE DE LA COMPAGNIE DU CANADA	21
MÉDAILLE DE L'ORDRE DE SAINT-GEORGES	21
NON PRIS EN CHARGE POUR L'INSTANT.....	21
LE RÉCOMPENSES COLONEL-ROBERT-PERRON	21
RÉCOMPENSES DU DUC D'ÉDIMBOURG	21
DOMINION OF CANADA RIFLE ASSOCIATION AWARDS (EN ANGLAIS)	21
CHAMPIONNATS NATIONAUX DE TIR	21
BIATHLON NATIONAL	21

INTRODUCTION

Ce manuel est produit sous l'autorité du président du Comité national des bourses et des récompenses. Il fournit une liste des bourses et récompenses disponibles pour les cadets, ainsi que les procédures et lignes directrices pour leur soumission.

Le manuel doit être lu conjointement avec :

- Le guide des politiques et procédures administrative (GPMA) de la Ligue des cadets de l'Air du Canada
- Les Décorations et récompenses nationales des cadets (OAIC)

Pour les instructions relatives au port des médailles, veuillez consulter le site internet canada.ca et rechercher OIAC (Ordonnance sur l'Administration et l'instruction des Cadets) 13-16.

BOURSES D'ÉTUDES ET RÉCOMPENSES

MÉDAILLE DE SERVICE DES CADETS DE L'AIR (MSCAIR)

Description

La Ligue cadets de l'Air du Canada (LCA) a créé une récompense pour reconnaître le service méritoire d'un total de quatre ans des cadets de l'Air méritants. Le Conseil national des cadets a autorisé l'émission et le port de l'AIRCSCM. L'autorité pour l'AIRCSCM est la Ligue des cadets de l'Air du Canada.

Critères

Les cadets en service doivent avoir accompli avec succès un total de quatre années de service et être recommandés par le commandant de l'escadron de cadets. Tous les cadets de l'Air faisant partie de l'effectif d'un escadron de cadets sont admissibles à la médaille. Si un cadet était un cadet de l'Armée, un cadet de la Marine ou un Ranger junior canadien avant de se joindre au Programme des cadets de l'Air, les années de service antérieures sont transférables. Une barrette dorée et une rosette sont disponibles pour chaque année de service supplémentaire au-delà de 4 ans.

Les anciens cadets qui ont complété avec succès un total de quatre années de service peuvent faire une demande au comité provincial/territorial pour cette récompense en fournissant de la documentation à l'appui qui pourrait inclure une lettre (sur papier à en-tête de l'escadron) signée par le commandant actuel confirmant la durée du service, ou toute autre documentation appropriée pour confirmer la durée du service du candidat. Si un ancien cadet était un cadet de l'Armée, un cadet de la Marine ou un Ranger junior canadien avant de se joindre au Programme des cadets de l'Air, les années de service antérieures sont transférables. Une barrette dorée et une rosette sont disponibles pour chaque année de service supplémentaire au-delà de 4 ans.

Procédure

Pour les cadets en service :

- Le formulaire de demande [ACC56](#), disponible sur notre site internet, doit être complété et comprend la recommandation du commandant de l'escadron de cadets, approuvée par le président du comité répondant de l'escadron.
- Le formulaire de demande doit être envoyé par l'escadron au comité provincial/territorial approprié de la Ligue des cadets de l'Air du Canada. Veuillez communiquer avec votre représentant de la LCA ou visitez notre site internet pour

obtenir l'adresse et les coordonnées de chaque comité provincial/territorial.

<https://aircadetleague.com/fr/contactez-nous/>

Les médailles seront commandées par le comité provincial/territorial à Médailles NJMS Inc. (nathalie.njms@hotmail.com). Le coût sera aux frais du comité provincial/territorial.

- Les différends concernant les cadets de l'Air en service sont soumis à la médiation du comité provincial/territorial, dont la décision est définitive et sans appel.

La remise de la récompense se fera lors d'une cérémonie appropriée par un représentant de la Ligue des cadets de l'Air du Canada, selon les dispositions prises par les comités provinciaux/territoriaux avec les escadrons de cadets.

Anciens cadets de l'Air et médaille de remplacement :

- Aucune médaille n'est délivrée sans preuve de signification ou de notification.
- Le coût de la médaille et les frais de manutention, déterminés par la Ligue des cadets de l'Air, sont à la charge du candidat.
- C'est à l'ancien cadet qu'il incombe de poser sa candidature pour l'obtention de cette distinction.
- Le formulaire de demande [ACC57](#), disponible sur notre site internet, et les documents à l'appui doivent être envoyés pour vérification, approbation et exécution au comité provincial ou territorial approprié de la Ligue des cadets de l'Air du Canada. Une fois la demande reçue et vérifiée par le comité provincial ou territorial, l'ancien cadet sera informé du coût total, y compris les taxes et les frais d'expédition.
- La procédure de commande d'une médaille de remplacement (ancien ou actuel cadet) est la même que pour les anciens cadets.

Port de la médaille

Consultez les instructions relatives à la [tenue du Groupe des cadets et des Rangers juniors canadiens \(Gp CRJC\) - Canada.ca](#) pour obtenir des renseignements sur le port de la médaille.

Une barrette d'or est disponible pour chaque année complète de service éligible suivante. La barrette est fixée au centre du ruban de la médaille (mesurée du haut du ruban au haut de la médaille). Si une deuxième barrette est présentée, les barrettes doivent être espacées de manière égale sur le ruban de la médaille.

Une rosette dorée peut être portée sur le ruban. La première rosette doit être centrée sur celui-ci. Si une deuxième rosette est présentée, les deux doivent être espacées de manière égale sur le ruban.

ART ORATOIRE - ÉPINGLETTES

Description

Des épinglettes d'art oratoire seront décernées à chaque cadet participant à une compétition d'art oratoire à trois niveaux : Les FAC ont approuvé le port de ces épinglettes sur l'uniforme des cadets de l'Air.

Seuls les participants de chaque niveau de compétition, **escadron/zone/région** (bronze), **provincial/territorial** (argent) et **national** (or), sont autorisés à porter l'épinglette qui leur a été décernée.

Les épinglettes de la compétition d'art oratoire seront remises aux participants par la Ligue des cadets de l'Air du Canada. Ces épinglettes seront fournies par la Ligue des cadets de l'Air du Canada sans frais pour les cadets.

Un cadet de l'Air qui a participé à la Compétition nationale d'art oratoire de la Ligue des cadets de l'Air du Canada au cours des dernières années, soit au niveau de l'escadron, de la zone, de la région, de la province, du territoire ou du pays, et qui est toujours un membre actif en tant que cadet, est également autorisé à porter l'épinglette de la Compétition nationale d'art oratoire sur son uniforme.

Critères

Tout cadet inscrit peut participer.

Procédure

Le Comité national d'art oratoire obtiendra les épinglettes de la Compétition nationale d'art oratoire auprès du Siège national de la Ligue des cadets de l'Air.

Les coordonnateurs provinciaux et territoriaux de l'art oratoire obtiendront (par l'entremise du siège social de la LCA) et distribueront les épinglettes de la compétition d'art oratoire aux organisateurs locaux et provinciaux de la compétition d'art oratoire.

Les cadets admissibles à l'épinglette de la compétition d'art oratoire recevront leur épinglette immédiatement après la compétition.

Port de l'épinglette

Consulter [Instructions sur la tenue vestimentaire des Cadets et du Groupe des Rangers juniors canadiens \(Gp CJCR\) - Canada.ca](#) pour obtenir des renseignements sur le port de l'épinglette.

RÉCOMPENSES ANNUELLES D'EXCELLENCE EN MUSIQUE

Description

Afin de promouvoir la musique au sein du mouvement des cadets de l'Air, la Ligue des cadets de l'Air du Canada a créé des récompenses annuelles d'excellence en musique pour récompenser des musiciens exceptionnels des cadets de l'Air.

Deux récompenses sont décernées chaque année, soit au :

- **Musicien du corps de cornemuses** des cadets de l'Air - Récompenses du corps de cornemuses de l'Association des Forces aériennes
- **Musicien de la musique militaire** des cadets de l'Air

Critères

- Les récompenses de musique sont ouvertes aux membres des Cadets de l'Aviation royale du Canada au cours de l'année de candidature, et sont décernées en fonction des aptitudes musicales, du service communautaire et des performances exceptionnelles en tant que cadet de l'Air ;
- Le cadet doit avoir accompli au moins deux ans de service continu en tant que membre d'un corps de cornemuses ou d'une fanfare de musique militaire des cadets de l'Air à la date de la nomination ;
- Niveau 4 ou 5 en musique.

Procédure

- Le formulaire de demande pour les récompenses de musique [ACC58](#) et les documents à l'appui pour les récompenses de musique annuels de la Ligue des cadets de l'Air du Canada doivent être reçus au plus tard le 30 septembre. Une fois que le cadet a soumis le formulaire de demande, le commandant recevra un lien unique par courriel pour confirmer / compléter l'information. Une fois cette partie complétée par le CO, le président du CRE recevra un lien unique. Dès réception de la recommandation du CRE, le processus est terminé.
- Le cadet doit fournir une déclaration d'environ 300 mots décrivant ses objectifs de carrière et ses aspirations.
- Le candidat doit présenter un enregistrement vidéo et les partitions de deux morceaux de musique.

Le Comité national des bourses et récompenses des cadets de l'Air, de concert avec le Comité national de musique, examinera toutes les candidatures admissibles. Le président du comité annoncera les noms des récipiendaires lors de la réunion semestrielle de la Ligue des cadets de l'Air à la fin de l'automne.

Après l'annonce, les récipiendaires seront invités à fournir une photographie ou une image numérique (en uniforme) à des fins publicitaires.

Les récipiendaires des récompenses annuelles de musique de la Ligue des cadets de l'Air du Canada recevront un certificat, une montre de la LCA et une récompense financière de notre commanditaire à un moment approprié déterminé par le président de la Ligue des cadets de l'Air provinciale/territoriale et le président du comité répondant de l'escadron. Les fonds de la récompense seront envoyés électroniquement au récipiendaire.

VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS POUR S'ASSURER QUE TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES ET LES LETTRES DE RÉFÉRENCE SONT INCLUSES ET CORRECTES. LE COMITÉ N'EXAMINERA QUE LES INFORMATIONS REÇUES.

BOURSE NATIONALE TRI-ÉLÉMENTS POUR LE LEADERSHIP MUSICAL DES CADETS

Description

Afin de promouvoir le leadership musical au sein et en dehors du mouvement des cadets, les Ligues des cadets du Canada ont créé une bourse nationale pour le leadership musical des cadets. Une somme de 1000 \$ sera attribuée chaque année à un cadet de n'importe quel élément qui :

Critères

- Est un cadet actif de n'importe quel élément au 15 mars de l'année de candidature ;
- A participé au programme des cadets pendant 3 ans ou plus ;
- A fait preuve d'un leadership et d'un esprit d'entreprise exceptionnels (en prenant des initiatives sur des projets essentiellement autogérés) dans le cadre d'une activité liée à la musique (qu'elle soit ou non liée aux cadets ;
- Poursuit une carrière musicale ou connexe dans l'enseignement postsecondaire (par exemple, musique | éducation, ingénieur du son/enregistrement) l'année scolaire suivante (le récipiendaire peut demander à reporter la bourse d'un an maximum) ;
- Souhaite continuer à participer à la création de musique pour les cadets avec l'Organisation des cadets du Canada ;
- A la recommandation de son commandant et de son président du Corps/escadron.

Procédure

Le processus de candidature doit inclure les éléments suivants, qui seront évalués :

1. Remplir le [formulaire de candidature ACC52](https://aircadetleague.com/fr/pour-les-cadets/) disponible sur le site Web de la Ligue des cadets de l'Air du Canada (<https://aircadetleague.com/fr/pour-les-cadets/>).
2. Rédiger une dissertation décrivant en détail le projet de leadership en musique.
 - o Aidez le jury à comprendre en quoi consiste le projet, quel était votre rôle et pourquoi vous pensiez que le projet était réussi. N'hésitez pas à fournir toute documentation ou tout matériel de soutien pertinent (coupures de presse, liens vers des vidéos, photos, etc.) qui aidera le comité d'évaluation à comprendre en quoi consiste votre projet.
 - o Indiquez la raison pour laquelle vous avez choisi d'étudier dans un domaine lié à la musique et en quoi une bourse peut vous aider.
3. Lettre d'intention détaillant :
 - o vos projets postsecondaires ;
 - o votre expérience musicale à l'intérieur et à l'extérieur du programme des cadets ;
 - o vos aspirations à exercer une profession liée à la musique.
4. Lettres de recommandation
 - o Une du commandant ;

- o Une d'une personne connaissant vos compétences en matière de direction (leadership) musicale ;
- o Toutes autres recommandations que vous jugez pertinentes pour le comité d'évaluation.

Présentez au comité d'évaluation votre potentiel à réaliser des choses extraordinaires. Démarquez-vous. Soyez honnête. Concentrez-vous sur vos réalisations, vos ambitions et vos intérêts. Expliquez en quoi ils sont liés à la bourse que vous sollicitez. Présentez au comité d'évaluation les raisons pour lesquelles vous pensez mériter la bourse.

VÉRIFIEZ LES RENSEIGNEMENTS POUR VOUS ASSURER QUE TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES ET LES LETTRES DE RÉFÉRENCE SONT INCLUSES ET CORRECTES. LE COMITÉ N'EXAMINERA QUE LES INFORMATIONS REÇUES.

La période de candidature s'étend du 15 mars au 15 avril. Les candidatures se font uniquement en ligne via le site web de la Ligue des cadets de l'Air du Canada. Les formulaires et les documents doivent être soumis au plus tard le 15 avril à 23 h 59, heure de l'Est. La décision finale sera prise au plus tard le 15 mai.

Processus d'examen :

La LCA administre cette candidature et ce processus au nom des 3 Ligues.

Le comité d'évaluation, sur la base des candidatures reçues, n'interrogera que les meilleurs candidats par appel Zoom à une heure convenue d'un commun accord.

Le comité d'évaluation sera composé d'un maximum de 5 personnes :

- 1 membre de l'une des Ligues ;
- 1 membre représentant le groupe des CRJC ; et
- 3 autres membres de la communauté, de préférence des anciens élèves du Programme de musique des cadets qui ont réussi et/ou des membres éminents de l'industrie musicale canadienne.

Le comité d'évaluation communiquera ses recommandations, incluant le nom du récipiendaire aux Ligues avant le 15 mai. La décision du comité d'examen est considérée comme FINALE. Le commanditaire s'efforcera de trouver un mentor de l'industrie musicale pour le récipiendaire, de préférence un ancien élève du programme des cadets.

Après l'annonce, le gagnant devra fournir une photographie ou une image numérique (en uniforme) à des fins publicitaires.

Les récipiendaires de la bourse du leadership des cadets en musique recevront un certificat à un moment approprié déterminé par la Ligue des cadets provinciale ou territoriale et le commandant du corps ou de l'escadron.

Les fonds de la bourse seront envoyés après confirmation, par l'établissement d'enseignement postsecondaire, de l'inscription à un programme valide lié à la musique.

RÉCOMPENSE DU CADET DE L'AIR DE L'ANNÉE DE LA LEGION ROYALE CANADIENNE

Description

Le cadet de l'Air de l'année de la Légion royale canadienne (LRC) est sélectionné chaque année par la Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA) au nom de la LRC.

Le cadet de l'Air de l'année de la LRC sera invité par la LRC à agir en tant que représentant des jeunes lors de la cérémonie annuelle du jour du Souvenir à Ottawa. Il est particulièrement important que le cadet sélectionné par le comité provincial/territorial soit un excellent ambassadeur de l'organisation des cadets de l'Air.

Critères

Le formulaire de demande [ACC62](#) dûment rempli doit être retourné au comité provincial/territorial avant le 1^{er} mars :

- Une déclaration d'environ 300 mots expliquant pourquoi vous souhaitez représenter les Cadets de l'Aviation royale du Canada à la cérémonie du jour du Souvenir.
- Une lettre de référence du commandant de l'escadron.
- Une lettre de soutien du président du comité de parrainage de votre escadron.
- Une lettre de soutien du président du comité provincial/territorial.
- Une copie du dernier relevé de notes de l'école secondaire ou du ministère de l'éducation, du collège ou de l'université.
- Le cadet doit avoir le grade de sergent de section ou un grade supérieur.

Il convient de noter que le cadet et le suppléant sélectionnés doivent être des cadets en règle et ne pas avoir atteint l'âge maximal avant le 11 novembre.

Procédure

La récompense du cadet de l'Air de l'année de la LRC sera décernée chaque année à un cadet méritant d'une province ou d'un territoire, selon le calendrier suivant :

2026 MANITOBA
2027 TERRE-NEUVE ET LABRADOR
2028 ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
2029 COLOMBIE-BRITANNIQUE
2030 ONTARIO
2031 NOUVEAU-BRUNSWICK

2032 PAN-TERRITORIAL
2033 ALBERTA
2034 QUEBEC & VALLÉE DE L'OUTAOUAIS
2035 NOUVELLE-ÉCOSSE
2036 SASKATCHEWAN

Au début de l'année civile, le Siège national enverra le formulaire de demande ACC62 au comité provincial/territorial désigné. Le comité provincial/territorial sera responsable de la sélection d'un candidat et d'un substitut conformément aux critères établis par le Comité national des bourses d'études et des récompenses des cadets de l'Air et de soumettre le formulaire de demande [ACC62](#), le formulaire d'évaluation [ACC62-1](#) et les documents à l'appui des candidats sélectionnés au siège national au plus tard le 1^{er} avril ;

Le Comité des bourses et récompenses des cadets de l'Air a préparé des formulaires de demande et d'évaluation pour aider le Comité provincial/territorial (CPT) à sélectionner un excellent cadet pour représenter notre organisation. Les comités provinciaux/territoriaux qui ont déjà mis en place un processus de sélection du meilleur cadet de leur région sont priés d'incorporer les exigences de ces formulaires de demande et d'évaluation.

L'approbation de la sélection sera confirmée au comité provincial/territorial avant le 1^{er} mai. Si le comité provincial/territorial n'est pas en mesure de fournir un candidat convenable, le Comité national des bourses et récompenses des cadets de l'Air choisira un autre candidat. Le siège national coordonnera avec la Légion royale canadienne les activités associées à l'événement à Ottawa. Le nom du cadet sélectionné sera annoncé lors de la cérémonie virtuelle nationale des bourses et récompenses ou lors de l'Assemblée générale annuelle de la Ligue des cadets de l'Air du Canada.

La LRC communiquera avec le cadet en septembre de chaque année et lui expliquera les détails de la récompense. La LRC s'occupera du transport, et de l'hébergement du cadet et d'un parent ou tuteur à Ottawa pour les cérémonies nationales du jour du Souvenir. Le cadet participera à d'autres activités et visites pendant son séjour à Ottawa. Le cadet recevra une bourse (1 000 \$) pour l'aider à faire face aux coûts de la continuation de ses études postsecondaires. Le lauréat recevra également un certificat et 1000 de la LCA.

RÉCOMPENSES EN PILOTAGE

La Ligue Air Cadet du Canada et ses généreux donateurs sont heureux d'offrir des bourses de formation au pilotage à des cadets méritants. La liste des donateurs est disponible sur le site Web de la Ligue nationale des cadets de l'Air sous [Donnez aujourd'hui/ Partenaires de l'industrie](#)

Description

Bourse de formation continue de pilotage (RFCP)

L'objectif des bourses de formation continue de pilotage est d'offrir aux cadets qui ont réussi le cours de formation de pilotage motorisé la possibilité de continuer à accumuler du temps de vol. Les bourses vont de 1 000 à 2 500 dollars chacune.

Au cours d'une année civile donnée, un cadet ne peut recevoir qu'une seule bourse monétaire de la LCA (RFCP) ou une seule bourse d'études postsecondaires. Si elle n'est pas entamée, une RFCP peut être convertie à une bourse d'études à la demande du cadet et avec l'approbation du donateur et du Comité national des bourses d'études et des récompenses, seulement sous des circonstances exceptionnelles.

Cependant, une RFCP d'ALPA ne peut être convertie en bourse postsecondaire.

Les récipiendaires d'une bourse de pilotage d'ATAC doivent utiliser leur bourse à l'une des écoles [membre de leur association](#).

Récompenses d'accomplissement en formation de pilotage (RAFP)

L'objectif des bourses d'excellence pour la formation des pilotes est de fournir un financement pour la poursuite de la formation au pilotage ou au vol à voile d'un cadet. La valeur moyenne des bourses est de 300 dollars.

Les récompenses RFCP et le RAFP seront décernés, une par région, aux meilleurs résultats aux évaluations de Transports Canada, combinés aux notes obtenues à l'école secondaire, à la communauté, au service et à la performance en tant que cadet de l'Air. Les diplômés du cours de formation de pilote motorisé qui posent leur candidature se qualifient pour le RFCP et le RAFP. Les diplômés du cours de formation de pilote de planeur qui posent leur candidature ne sont admissibles qu'à la RAFP.

Critères

Les cadets doivent remplir toutes les conditions d'éligibilité suivantes :

- Remplir le formulaire de demande de bourse de formation au pilotage. [ACC68](#)
- Inclure une déclaration d'environ 300 mots décrivant vos objectifs de carrière et vos aspirations.
- Avoir suivi avec succès le cours de formation de pilote motorisé au cours de l'année de la demande de la RFCP ; ou
- Avoir suivi avec succès le cours de formation de pilote motorisé ou de planeur au cours de l'année de la demande d'adhésion à la RAFP ;
- Doit être titulaire d'une licence de pilote privé ou de pilote de planeur de Transports Canada en cours de validité ;
- Doivent être recommandés par leur commandant d'escadron (CO) et le président du comité de parrainage de l'escadron (CRE).
- Être cadet au 30 septembre de l'année de la demande.

Procédure

Les demandes et les documents à l'appui pour toutes les bourses de formation en pilotage doivent être reçus au plus tard le 30 septembre. Une fois que le cadet a soumis le formulaire de demande, le commandant recevra un lien unique par courriel pour confirmer / compléter l'information. Lorsque cette partie est complétée par le commandant, le président du CRE recevra un lien unique. Dès réception de la recommandation du CRE, le processus est terminé.

VÉRIFIER LES INFORMATIONS POUR S'ASSURER QUE TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES ET LES LETTRES DE RÉFÉRENCE SONT INCLUSES ET CORRECTES. LE COMITÉ N'EXAMINERA QUE LES INFORMATIONS REÇUES.

Le Comité national des bourses et récompenses des cadets de l'Air examinera toutes les candidatures admissibles. Le président du comité annoncera les noms des récipiendaires lors de la réunion semestrielle de la Ligue des cadets de l'Air à l'automne. Les décisions du comité seront considérées comme définitives.

Après l'annonce, le récipiendaire sera invité à fournir une photographie ou une image numérique (en uniforme) à des fins de publicité.

Les gagnants des bourses de continuation de pilotage recevront un certificat à un moment approprié déterminé par le président de la ligue provinciale/territoriale des cadets de l'Air et le président du comité de parrainage de l'escadron. Les fonds pour les récompenses de continuation de vol seront distribués, au nom du cadet, à l'école de pilotage où le cadet terminera son temps de vol.

Les récipiendaires des récompenses d'excellence en formation des pilotes recevront un certificat à un moment opportun déterminé par le président de la ligue provinciale ou territoriale des cadets de l'Air et le président du comité de parrainage de l'escadron. Les fonds de la récompense seront envoyés électroniquement au gagnant.

Comment la LCA suivra-t-elle les fonds non utilisés/retournés ?

Pour les bourses de la RFCP, les récipiendaires doivent noter les informations fournies aux écoles de pilotage :

La RFCP sera affectée à la formation au pilotage, à l'acquisition d'heures de vol ou aux frais de scolarité du bénéficiaire dans un programme d'études lié à l'aérospatiale. La date limite d'utilisation de ces fonds est le 31 décembre de l'année suivante ou lorsque le bénéficiaire atteint son 19e anniversaire (selon la première éventualité). Il se peut que nous appelions votre bureau pour vérifier la formation des bénéficiaires de temps à autre.

L'école de pilotage est responsable de retourner les fonds non utilisés à la Ligue des cadets de l'Air du Canada, ainsi qu'un résumé des coûts et de la formation dispensée aux récipiendaires après la fin de la formation ou avant le 31 janvier (selon la première éventualité).

Pour les récipiendaires de la RFCP :

L'administration de la Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA) communiquera avec les écoles de pilotage en février (pour faire un suivi). Un cadet peut demander une prolongation de la date d'utilisation des fonds. Cette demande doit être faite par écrit et envoyée à awards@aircadetleague.com et doit être approuvée par le Comité des bourses et récompenses. Un cadet ne peut pas faire une demande de prolongation plus d'une fois. Lorsque les fonds nous sont retournés, ils sont déposés sur le compte général des bourses pour cadets.

BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Description

Les bourses d'études postsecondaires sont offertes par des donateurs et administrées par le Comité des bourses et récompenses nationaux des cadets de l'Air de la Ligue des cadets de l'Air. Toutes les candidatures admissibles seront prises en considération.

La Ligue des cadets de l'Air du Canada tient à remercier les nombreux donateurs qui rendent possible la remise de ces récompenses. La liste des donateurs est disponible sur le site Web de la Ligue nationale des cadets de l'Air sous [Donnez aujourd'hui ! Partenaires de l'industrie](#)

Critères

- Les bourses sont ouvertes aux étudiants qui entament ou poursuivent des études postsecondaires et qui sont membres des Cadets de l'Aviation royale du Canada au 1^{er} avril.
- **Les candidats** doivent être diplômés du système d'enseignement secondaire (ou l'équivalent), ou être déjà inscrits dans une université, un collège, un CEGEP, un institut technique ou un programme professionnel, de n'importe quelle province ou territoire, au cours de l'année de formation de la demande, et qui entrent directement ou poursuivent un programme d'études complet dans un établissement d'enseignement postsecondaire entièrement accrédité (université, collège, CEGEP, institut technique ou programme professionnel), où le programme entrepris mène à un grade, à un diplôme ou à une qualification professionnelle ou technique.
- Les bourses sont également ouvertes aux anciens cadets qui entament leur première année d'études postsecondaires et qui ont quitté les cadets parce qu'ils ont atteint l'âge de 19 ans entre le 2 avril de l'année précédente et le 1^{er} avril de l'année en cours.
- Les bourses sont attribuées sur la base des résultats scolaires, combinés à des performances exceptionnelles en tant que cadet de l'Air, à l'engagement communautaire et aux exigences du donateur.
- Le volet éducatif de l'évaluation sera basé sur les dernières notes obtenues à l'école secondaire ou au collège, même si vous êtes déjà en première ou deuxième année d'études postsecondaires. Une copie du dernier **relevé de notes de l'école secondaire ou du ministère de l'Éducation (Pour les cadets du Québec, le relevé de notes du secondaire 5)** est requis. Les matières principales (langues, mathématiques, sciences et sciences sociales) doivent figurer sur le relevé de notes.
- Certaines bourses sont offertes à tous les cadets, tandis que d'autres sont réservées aux cadets qui étudient dans un domaine spécifique (par exemple, ingénierie, sciences,

formation professionnelle, aviation, aérospatiale, etc.) D'autres bourses sont offertes aux cadets qui remplissent d'autres conditions, telles que stipulées par les donateurs.

Le comité national des bourses et récompenses des cadets de l'Air (CNBCA) examinera toutes les candidatures admissibles. Les décisions du comité seront considérées comme définitives. Le transfert des fonds de scolarité à l'établissement d'enseignement sera envoyé dès que toutes les conditions auront été remplies.

Le président du comité annoncera les noms des récipiendaires soit lors de la cérémonie virtuelle de remise des bourses et récompenses nationales, soit lors de l'Assemblée générale annuelle de la Ligue des cadets de l'Air du Canada.

Après avoir été sélectionné, le récipiendaire peut être invité à fournir une photographie ou une image numérique (en uniforme) à des fins publicitaires.

Remarque :

- Le CNBCA se réserve le droit de ne pas attribuer une bourse si le niveau académique des candidats n'est pas suffisamment élevé ou en cas de changement de programme d'études lorsque le programme était une condition d'attribution de la bourse.
- Les cadets recevront un formulaire d'impôt sur le revenu T4A.
- Une seule récompense monétaire nationale de la LCA ou une seule bourse d'études sera accordée à un cadet au cours d'une année de formation donnée.

VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS POUR VOUS ASSURER QUE TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES ET LES LETTRES DE RÉFÉRENCE SONT INCLUSES ET CORRECTES. LE COMITÉ N'EXAMINERA QUE LES INFORMATIONS FOURNIES.

Procédure

- Le formulaire de demande [ACC64](#) et les documents à l'appui pour toutes les bourses d'études nationales doivent être reçus au plus tard le 1^{er} avril au siège national de la Ligue des cadets de l'Air du Canada.
- Incluez une déclaration d'environ 300 mots décrivant vos objectifs de carrière et vos aspirations. Expliquez pourquoi vous souhaitez fréquenter l'établissement que vous avez choisi et quels avantages vous tirerez de l'enseignement postsecondaire.
- Une fois que le cadet a soumis le formulaire de candidature, le commandant recevra un lien unique par courriel pour confirmer/compléter les informations et fournir une lettre de référence. Lorsque cette partie est complétée par le commandant, le président du CRE recevra également un lien unique. Dès réception de la recommandation et de la lettre de référence du président du CRE, le processus est terminé. Un courriel de confirmation sera envoyé au cadet, au commandant et au président du CRE.

- Une lettre de référence du commandant de l'escadron est requise. Une copie de la demande en format PDF sera automatiquement envoyée au commandant de l'escadron une fois que le cadet l'aura soumise. Nous demandons au commandant de rédiger une lettre de référence **comprenant une déclaration** confirmant que les renseignements fournis par le cadet sont exacts. Cette lettre doit être téléversée lors de l'examen de la demande. La lettre doit être nommée selon le nom du candidat comme suit :

Nom_Prénom_CO_Lettre de référence et confirmation_Bourses nationales d'études postsecondaires_année.

- Une lettre de soutien du président du comité de parrainage de l'escadron est requise. Une copie de la candidature en format PDF sera automatiquement envoyée au président du comité de parrainage de l'escadron une fois que le commandant l'aura soumise. Nous demandons au président du comité de parrainage de l'escadron de rédiger une lettre de recommandation. Cette lettre doit être téléversée lors de l'examen de la candidature. La lettre doit être nommée en fonction du nom du candidat comme suit :

Nom_Prénom_CRE_Lettre de référence et de confirmation_Bourses nationales d'études postsecondaires_année.

- Toute autre recommandation sera prise en compte, par exemple celle du directeur de l'école, du chef de service ou du conseiller ;

Une bourse ne sera pas attribuée tant que la confirmation de la preuve d'acceptation et d'inscription à l'établissement d'enseignement postsecondaire sélectionné n'aura pas été reçue. À cet égard, il convient de noter que cette preuve n'est pas exigée au moment de la candidature, mais qu'elle sera demandée aux récipiendaires sélectionnés dès que possible après que la décision a été prise ;

Il existe sur le marché de nombreuses entreprises, fondations et institutions qui offrent des bourses d'études postsecondaires. Nous vous encourageons à faire une demande pour ces bourses en plus de celles offertes par la Ligue des cadets de l'Air du Canada. La meilleure façon d'obtenir de l'information sur les bourses d'études est d'effectuer une recherche dans Google et de communiquer avec le conseiller en orientation de votre école.

Si vous avez des questions, veuillez contacter la Ligue des cadets de l'Air du Canada par courriel à l'adresse suivante : awards@aircadetleague.com.

Comment la LCA contrôlera-t-elle les fonds non utilisés/retournés ?

Les bourses d'études sont versées directement à l'établissement et ne seront pas transférées tant que la preuve de l'acceptation et de l'inscription à l'établissement d'enseignement n'aura pas été fournie et que l'établissement n'ait signé la lettre d'entente. Il incombe au récipiendaire d'obtenir ces informations auprès de l'établissement et de les faire parvenir au siège de la LCA à l'adresse suivante : awards@aircadetleague.com.

L'administration de la Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA) peut contacter les établissements d'enseignement en septembre (pour faire un suivi). Un cadet peut demander une révision de sa bourse. Cette demande doit être faite par écrit et envoyée à awards@aircadetleague.com et doit être approuvée par le Comité des bourses et récompenses.

RÉCOMPENSES REMISES PAR LES COMITÉS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Les comités d'escadron, provinciaux et territoriaux de la Ligue des cadets de l'Air peuvent décerner toutes les récompenses qu'ils jugent appropriées aux cadets du Mouvement des cadets de l'Air et à d'autres personnes.

DISTINCTIONS ET RÉCOMPENSES NATIONALES POUR LES CADETS GÉRÉES PAR LE GP DES CRJC

Allez sur le site internet canada.ca et cherchez **CATO 13-16** pour trouver des informations sur les Distinctions et Récompenses nationales des cadets.

Médaille de bravoure pour cadets

Le récompenses de bravoure des cadets peut être décerné à un cadet qui accomplit un acte de bravoure exceptionnel au péril de sa vie en tentant de sauver la vie ou les biens d'autrui.

Mention élogieuse du commandant du Gp des CRJC

La Mention élogieuse du commandant du Groupe des CRJC peut être décernée à un cadet pour un soutien ou des actes exceptionnels à l'égard des organisations de cadets du Canada.

Médaille du mérite pour les anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada

Les Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada (ANAVETS), par leur volonté de promouvoir l'excellence et une meilleure reconnaissance des OCC, ont établi la Médaille du mérite des cadets des Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada (Médaille du mérite des cadets ANAVETS).

2. On remettra une médaille au meilleur cadet ou cadette à chaque CIEC pour chacun des cours promulgués dans le plan d'opération annuel.

Médaille de l'Association de l'aviation royale canadienne [OAIC 52-08](#)

L'Association des Forces aériennes du Canada (AFAC) a créé des récompenses qui seront remises annuellement à des cadets de l'Air pour l'excellence démontrée lors de la bourse de pilote de planeur (BPP) et la bourse de pilote d'avion (BPA).

Médaille de Lord Strathcona – [5027-4 MÉDAILLE LORD STRATHCONA](#)

La médaille Lord Strathcona, est une des plus hautes récompenses qu'un cadet/RJC peut se voir décerner. Elle est remise annuellement aux cadets/RJC afin de reconnaître leur rendement exceptionnel en ayant démontré un haut niveau de conditionnement physique, leur dévouement extraordinaire, leur exemple et leur excellence en tant que cadet/RJC.

Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne

La médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne (LRC) est décernée en reconnaissance des efforts individuels en matière de citoyenneté qui répondent aux buts et objectifs du mouvement des cadets ou les améliorent.

Prix d'excellence jeunesse de la Compagnie du Canada

L'objectif de ce programme est de reconnaître les cadets et les RJC qui incarnent les attributs du leadership et de la citoyenneté et qui sont motivés à poursuivre des études postsecondaires, une activité professionnelle ou d'autres possibilités d'apprentissage.

Médaille de l'Ordre de Saint-Georges

La médaille de l'Ordre de Saint-Georges reconnaît un cadet-cadre qui se distingue par son rendement en tant que l'un des meilleurs cadets-cadres lors d'une activité d'entraînement estival.

NON PRIS EN CHARGE POUR L'INSTANT

La récompense Colonel-Robert-Perron

- En cours d'examen.

Récompenses du Duc d'Édimbourg

- [CANCDTGEN 019/23 - Canada.ca](#)

Dominion of Canada Rifle Association Awards (en anglais)

Championnats nationaux de tir

- Possibilité d'envoi national d'objectifs par la poste

Biathlon national

Formulaires

Localiser sur le site internet de la Ligue des cadets de l'Air du Canada, Récompenses et bourses pour les cadets

ACC52	BOURSE NATIONALE TRI-ÉLÉMENTS POUR LE LEADERSHIP MUSICAL DES CADETS
ACC56	DEMANDE DE MÉDAILLE DE SERVICE DES CADETS DE L'AIR (EN COURS DE SERVICE)
ACC57	DEMANDE DE MÉDAILLE DE SERVICE DES CADETS DE L'AIR (ANCIENS CADETS / MÉDAILLE DE REMPLACEMENT)
ACC58	RÉCOMPENSES ANNUELLES D'EXCELLENCE EN MUSIQUE
ACC62	CADET DE L'ANNÉE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
ACC64	DEMANDE DE BOURSES D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES
ACC68	DEMANDE DE BOURSES D'ACCOMPLISSEMENT / FORMATION CONTINUE AU PILOTAGE